

Conseil communautaire du 23 mars 2010 Arblade le Bas

Présents (40) :

Mrs et Mmes Cabé Robert, Labadie Jean Jacques, Laborde Michel, Bézineau Bernard, Betna Bernard, Baqué Michel, Lagrave Xavier, Leblond Jean Claude, Heuille Philippe, Lalanne Joël, Boulin Thierry, Gaïotti Jacques, Dehez Gérard, Grémiaux Jean Claude, Biarnès Thierry, Bernard Michel, Labarbe Jean Louis, Barrouillet Corinne, Lalanne Jean Michel, Larrieu Marcel, Lafenêtre Jean, Courrèges Francine, Léon Jean, Brèthes Michel, Baquié André, Raineson Nathalie, Fabères Nadine, Carrère Christian, Saint Germain Dominique, Dimbernath Yves, Doreilh Jean Paul, Dubiau Christine, Lalanne Aline, Darrieutort Michel, Barros Jean Michel, Daugreilh Marie Line, Marque Michel, Terrain Benoît, Darracq Annie, Laborde Benoît.

Absents représentés :

Gachie Florence par Betna Bernard, Lion Stéphane par Dubiau Christine, Michel Alain par Daugreilh Marie Line.

Absent non représenté :

Beyrière Christine

M. le Maire d'Arblade le Bas accueille l'assemblée et présente sa commune en mettant en avant deux particularités : une surface boisée importante (260 ha sur 760 ha) et une population relativement jeune sur 129 habitants, on dénombre 35 enfants de moins de 12 ans. Par ailleurs, la commune ne compte plus que deux agriculteurs en activité.

M. le Président remercie M. le Maire ainsi que le Conseil municipal pour leur accueil.

Le compte rendu de la séance du 10 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président passe à l'ordre du jour :

1°) Budget principal de la Communauté de communes du Canton d'Aire sur l'Adour : vote du compte administratif 2009 ; vote du compte de gestion 2009

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le Président présente le compte administratif 2009 du budget principal de la Communauté de communes.

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 392 163.39 euros (7 282 340.85 € de recettes pour 6 890 177.46 € de dépenses).

La section d'investissement se solde par un besoin de financement de 56 429.73€ (3 504 988.51 € de dépenses pour 3 448 558.78 € de recettes).

L'excédent global 2009 est donc de 335 733.66 €.

Le besoin de financement en reste à réaliser est de 47 610.54 € (287 484.00 € de recettes pour 335 094.54 € de dépenses).

Le montant des totaux généraux de la section de fonctionnement doit être pondéré par une écriture d'ordre de 2 423 627 € concernant des cessions (dont 2 097 154.24 € pour la valeur comptable de l'EHPAD cédé au budget annexe Bâtiment Hébergement Dépendance créé en 2009) qui gonfle les dépenses et les recettes en 2009.

A) Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2009 augmentent de 9.93% (+372 268 €) par rapport aux résultats 2008 cumulés des communautés de communes du Bas Adour Gersois et du Canton d'Aire sur l'Adour.

Cette augmentation s'explique par les raisons suivantes :

- Les dépenses de fonctionnement voirie passent de 142 886 € sur les 2 communautés de communes à 434 575 € ;
- Augmentation de la subvention au CIAS afin de prendre en compte les dépenses liées à la mise en place de l'accueil petite enfance sur les communes landaises et l'augmentation en cours d'année de la subvention versée à l'association « Les Jardins à Malices » (+ 13 216 €) ;
- Augmentation de la subvention attribuée à l'office de tourisme communautaire ;
- Augmentation de la subvention versée au budget annexe ZAC et mise en place d'une subvention au budget annexe zone des Arrats.

Par ailleurs, du fait du transfert de la compétence collecte et traitement des déchets au SICTOM Ouest du Gers, les dépenses retracées au compte 60 sont réduites de moitié (moins de carburant, fournitures).

Les dépenses du chapitre services extérieurs baissent également pour les mêmes raisons mais cette diminution est pondérée par l'augmentation des charges liées à l'entretien de la voirie et de ses annexes.

Avec la mutation de 9 agents au SICTOM Ouest du Gers et le recrutement de Mme Pena (CC du Bas Adour Gersois) au CIAS, les dépenses de personnel baissent également de moitié.

Toutefois, cette baisse est neutralisée par l'apparition d'un poste de dépense conséquent sur l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement), la contribution de la communauté de communes a été fixée à 1 012 944 € en 2009.

Cette dépense est financée par la perception de la TEOM.

Les recettes de fonctionnement progressent de 8.24% (+ 377 898 €).

La communauté de communes a bénéficié d'une augmentation des bases de taxe professionnelle (+ 9.78%).

Par ailleurs de nouvelles recettes compensent directement des augmentations de charges :

- la TEOM est également prélevée par la communauté de communes sur les communes gersois en 2009 (auparavant la Taxe était perçue par le SICTOM). Cela explique une forte augmentation apparente ;
- augmentation de l'attribution de compensation versée par les communes pour le transfert des nouvelles dépenses voirie

M. Lagrave estime que la diminution des charges de personnel ne semble pas refléter une diminution conséquente de l'effectif liée au transfert du service collecte des déchets au SICTOM Ouest du Gers.

M.le Président lui répond que 8 agents ont été transférés au syndicat gersois alors que 6 postes à temps plein plus un temps partiel ont été maintenus dans le tableau d'effectif de la communauté de communes.

De plus, les agents transférés relèvent de la catégorie C, alors que la communauté de communes a conservé des agents mieux rémunérés de catégorie A (directeur) et B (2 techniciens et 1 contrôleur).

B) Section d'investissement

Les dépenses voirie du programme 2009 n'ont pas toutes été réalisées, ce qui explique un reste à réaliser de 48 200 euros reporté sur 2010. De plus, les prévisions budgétaires proposaient une marge de 23 000 euros par rapport aux objectifs fixés par la commission voirie.

De même, le programme « locaux petite enfance » a démarré en décembre 2009, il sera réalisé lors du premier trimestre 2010, ce qui explique un reste à réaliser de 233 954.54 euros.

La section d'investissement 2009 est alimentée par un report de 340 111 € des excédents générés par les communautés de communes avant la fusion.

Le FCTVA est remboursé le trimestre suivant l'investissement pour les communautés de communes.

C'est ce qui explique qu'ils soient en grande partie inscrits en reste à réaliser, un montant significatif d'investissements ayant été réalisé durant le dernier trimestre 2009.

Sous la présidence de M. Grémiaux, premier Vice-Président, le Président Robert Cabé quittant la séance, le compte administratif 2009 du budget principal est approuvé à l'unanimité (39 voix).

Approbation du compte de gestion 2009 :

Le compte de gestion 2009 est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2009 :

Le Conseil communautaire, décide d'affecter le résultat, comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2009	392 163.39 €
Affectation en réserves section d'investissement	392 163.39 €
déficit d'investissement reporté	56 429.73 €

2°) Budget annexe ZAC de Peyres de la communauté de communes du canton d'Aire sur l'Adour : vote du compte administratif 2009 ; vote du compte de gestion 2009

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le Président présente le compte administratif 2009 du budget annexe ZAC de Peyres :

La section de fonctionnement se solde par un déficit de 1 101 612.90 euros (908 277.26€ de recettes pour 2 009 890.16 € de dépenses).

La section d'investissement se solde par un excédent de 702 502.33€ (210 512.48 € de dépenses pour 913 014.81€ de recettes).

L'excédent en reste à réaliser est de 565 354.10 € (692 168.20€ de recettes pour 126 814.10 € de dépenses).

A noter que les dépenses de fonctionnement font l'objet d'un rattachement de 565 354.10 euros correspondant aux travaux à réaliser en 2010 dans le cadre de la construction du bâtiment de l'entreprise Lanux.

Les recettes de cette opération d'immobilier d'entreprises (DDR et vente à l'entreprise) seront reprises dans le cadre du BP 2010.

Section de fonctionnement

Les dépenses principales de la section sont constituées par la réalisation de 2 opérations VEFA sur l'exercice :

- VEFA Sarrade Adour Laquage (achevé)
- VEFA Lanux en cours

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par le produit du solde de la vente du bâtiment de Sarrade (Adour Laquage) et des premiers acomptes du VEFA Lanux. Le produit de vente des terrains nus reparti à la hausse après une baisse en 2008.

Ventes réalisées en 2009 :

- Hydro Elec Services (locataire de l'écloserie) pour le lot 13 d'une superficie de 1 455 m² ;
- Darzacq cuisines pour le lot 65 d'une superficie de 2 324 m² ;
- Route Ouvrière Aturine pour les lots 62 et 63 d'une superficie de 7 811 m².

La subvention du budget principal augmente pour deux raisons :

- Prise en compte de l'augmentation des surfaces d'espaces verts à entretenir (augmentation de 11 500 à 14 000 euros).
- Remboursement d'une subvention du Conseil Général des Landes (acompte versé pour le pont du Parabère, soit 21 374 euros).

M. Lagrave demande comment sont pris en charge les frais d'entretien des espaces verts. M. le Président lui répond que ces dépenses sont retracées dans le budget annexe mais financées indirectement par le budget principal : subvention qui couvre les dépenses de fonctionnement qui perdureront à l'achèvement de la zone (entretien des espaces verts, éclairage public).

Section d'investissement

Le remboursement du capital de la dette est important en 2008 : il est gonflé par le remboursement d'un emprunt court terme contracté en 2006.

Les travaux de viabilisation consistent en :

- l'achèvement de la tranche 4
- le lancement de la rénovation du pont du Parabère.

Un effort a été entrepris pour la signalétique de la zone, il sera poursuivi en 2010. Outre les acomptes de subvention versés pour la réalisation de la 4^{ème} tranche de viabilisation, les recettes sont constituées par la reprise de l'important excédent réalisé en 2008.

Sous la présidence de M. Grémiaux, premier Vice-Président, le Président Robert Cabé quittant la séance, le compte administratif 2009 est approuvé à l'unanimité (39 voix).

Approbation du compte de gestion ZAC de Peyres 2009 :

Le compte de gestion 2009 est également approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2009 :

Le Conseil communautaire, décide d'affecter le résultat, comme suit :

Résultat exploitation au 31/12/2009 déficit	1 101 612.90 €
Résultat reporté en fonctionnement	1 101 612.90 €
résultat d'investissement reporté	702 502.33 €

**3°) Budget annexe Bâtiment hébergement dépendance :
vote du compte administratif 2009 ; vote du compte de gestion 2009**

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le Président présente le compte administratif 2008 du budget annexe Bâtiment Hébergement Dépendance (BHD) :

	fonctionnement	investissement	total
recettes	297 663.28	2 402 978.24	2 700 641.52
dépenses	80 917.91	2 464 103.80	2 545 021.71
résultat	216 745.37	- 61 125.56	+155 619.81
Reste à réaliser	Dépenses investissement		208 545.51
	Recettes investissement		64 623.00
	Résultat		-143 922.51
Disponible au 31 décembre 2009			+ 11 693.30

Les dépenses d'investissement ont consisté en :

- La prise en charge des frais de concours de maîtrise d'œuvre. Une partie de ces frais concernait le projet de résidence senior et a donc été remboursée par le budget annexe correspondant (83 552€) ;
- Les travaux de restructuration de la cuisine de l'établissement (142 526€).

On retrouve l'écriture d'ordre qui acte le transfert du bâtiment du budget principal au budget annexe (2 097 154 €).

Les recettes de ce budget annexe hors subventions et emprunt sont assurées par la perception d'un loyer auprès du CIAS. Ce loyer couvre les charges d'annuités et les impôts fonciers, il est calculé sur la base de l'année N-2.

L'objectif est qu'il ne doit pas coûter au budget principal.

Sous la présidence de M. Grémiaux, premier Vice-Président, le Président Robert Cabé quittant la séance, le compte administratif 2008 est approuvé à l'unanimité (39 voix).

Approbation du compte de gestion 2009 :

Le compte de gestion 2009 est également approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2009 :

Le Conseil communautaire, décide d'affecter le résultat, comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2009 excédent	216 745.37 €
Affectation en réserves section d'investissement	216 745.37 €
résultat d'investissement reporté déficit	61 125.56 €

**4°) Budget annexe Résidence Senior :
vote du compte administratif 2009 ; vote du compte de gestion 2009**

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le Président présente le compte administratif 2009 du budget annexe Résidence Senior. La section d'investissement se solde par un excédent de 56 429.73€ (76 457.60€ de dépenses pour 93 000.00 € de recettes).

Le besoin de financement en reste à réaliser est de 36 268.40 €.

Le résultat disponible au 31 décembre 2009 présente un besoin de financement de 19 726.00 €.

En 2009, ce budget n'a retracé que des dépenses et des recettes d'investissement. Un emprunt de 93 000 € permet de financer les frais de concours et le coût de la maîtrise d'œuvre sur 2009 ainsi que les reste à réaliser en 2010 (frais payés lors du premier trimestre 2010).

Sous la présidence de M. Grémiaux, premier Vice-Président, le Président Robert Cabé quittant la séance, le compte administratif 2008 est approuvé à l'unanimité (39 voix).

Approbation du compte de gestion 2009 :

Le compte de gestion 2009 est également approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2009 :

Le Conseil communautaire, décide d'affecter le résultat, comme suit :

Résultat d'investissement reporté excédent	16 542.40 €
--	-------------

5°) Budget annexe zone d'activités de Champagne de la communauté de communes du canton d'Aire sur l'Adour :

vote du compte administratif 2009 ; vote du compte de gestion 2009

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le Président présente le compte administratif 2009 du budget annexe zone de Champagne :

	fonctionnement	investissement	total
recettes	151 632.00	50 223	201 855.00
dépenses	114 663.77	50 223	164 886.77
résultat	36 968.23	0	+ 36 968.23

Dans le cadre de ce budget annexe, la communauté de communes a acheté un terrain situé route de Bordeaux à Aire sur l'Adour pour un montant de 188 483 €.

Ils ont été revendus pour un montant total de 291 239 €.

Des travaux d'équipement ont été réalisés pour un montant total de 42 910 €.

Ils ont permis d'enfouir une ligne électrique et de renforcer la puissance d'alimentation sur la zone commerciale (mise en place d'un poste).

L'excédent dégagé sur l'opération sera utilisé pour requalifier les abords de la RD 824 et donner une meilleure image de la zone commerciale à l'entrée nord de la ville.

Sous la présidence de M. Grémiaux, premier Vice-Président, le Président Robert Cabé quittant la séance, le compte administratif 2008 est approuvé à l'unanimité (39 voix).

Approbation du compte de gestion 2009 :

Le compte de gestion 2009 est également approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2009 :

Le Conseil communautaire, décide d'affecter le résultat, comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2009 excédent	36 968.23 €
Affectation en réserves section d'investissement	36 968.23 €

**6°) Budget annexe zone d'activités des Arrats :
vote du compte administratif 2009 ; vote du compte de gestion 2009**

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le Président présente le compte administratif 2009 du budget annexe :

	fonctionnement	investissement	total
recettes	25 429.00	0	25 429.00
dépenses	19 193.17	6 224.91	25 418.08
résultat	6 235.83	- 6 224.91	10.92

Toutes les opérations budgétaires de l'opération sont retracées en section de fonctionnement, à l'exception du remboursement du capital d'emprunt.

Sous la présidence de M. Grémiaux, premier Vice-Président, le Président Robert Cabé quittant la séance, le compte administratif 2008 est approuvé à l'unanimité (39 voix).

Approbation du compte de gestion 2009 :

Le compte de gestion 2009 est également approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2009 :

Le Conseil communautaire, décide d'affecter le résultat, comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2009 excédent	6 235.83 €
Affectation en réserves section d'investissement	6 235.83 €
Résultat d'investissement reporté déficit	6 224.91€

7°) Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2010

M. le Président rappelle que conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Sur la base d'un document envoyé aux conseillers communautaires, il dresse un état du contexte économique général, de la situation économique de l'EPCI et propose les perspectives de dépenses de fonctionnement et d'investissement proposées par le Bureau pour l'exercice budgétaire 2010.

Budget principal :

A) Section de Fonctionnement

1°) Administration générale

Pas de recrutement supplémentaire prévu en 2010.

Archivage :

Une prestation a été commandée au CDG 40 pour le classement des archives des communautés de communes avant la fusion.

Communication :

Le bulletin d'information sera réalisé fin mars 2010 (coût : 7 121 €TTC).

Le site internet sera entièrement revu en collaboration avec l'ALPI (première réunion de travail le 18 mars 2010)

2°) Fiscalité

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le conseil communautaire devra fixer le taux 2010 de la TEOM en fonction du taux indicatif voté par le SICTOM Ouest du Gers fin mars.

Conformément aux accords convenus avec le SICTOM Ouest du Gers (lissage sur 4 ans de la participation calculée pour les communes landaises, passage de 90% à 100% du taux SICTOM), il a été convenu d'appliquer 92.5% du taux décidé par le SICTOM en 2010 (cette proportion était de 90% en 2009).

De plus, une augmentation du taux appliqué par le syndicat auprès des collectivités membres est actuellement étudiée.

3°) Aménagement de l'espace communautaire

Une consultation a été lancée pour désigner un cabinet qui aura pour mission de l'étude d'un programme local de l'habitat (PLH).

Zones d'ombre ADSL :

Il est proposé la réalisation d'une étude technique afin d'appréhender la solution la plus adéquate pour résorber les disparités d'accès à l'ADSL sur le territoire communautaire.

4°) Voirie

En fonctionnement, il est prévu de reconduire un montant de dépenses comparable à 2009.

5°) Action sociale d'intérêt communautaire

La subvention à verser au CIAS en 2010 est estimée à 130 000 euros (134 000 euros en 2009)

Les subventions petite enfance sont prévues :

- CIAS Halte garderie sur les communes landaises
- CIAS RAM
- Association Jardin à malices Halte Garderie à Barcelonne
- Association Calinous RAM du Bas Adour gersois
- Associations Pitchouns à Aire sur l'Adour

6° Tourisme

Augmentation de la subvention à l'Office de Tourisme communautaire (OTC) pour prendre en compte l'embauche d'une hôtesse supplémentaire.

B) Section d'investissement

1° Administration générale

a) Siège de la communauté de communes :

La salle de réunion actuelle est trop exiguë pour la plupart des réunions de travail. De plus, elle son confort phonique n'est pas bon. Il sera proposé de l'agrandir en utilisant l'espace aujourd'hui utilisé pour le garage. Le projet est en cours d'étude.

b) Mobilier :

Remplacement des chaises de l'AMI, mobilier complémentaire pour le siège de la communauté (salle de réunion).

c) Informatique :

Remplacement de matériel obsolète à l'AMI, achat d'un poste pour la voirie.

d) On pourra envisager l'acquisition de matériel de prévention pour les fêtes : jeu de panneaux de signalisation des fêtes (possibilité de financement fonds interministériel de prévention de la délinquance à 50%).

2° Voirie :

L'objectif étant la maîtrise des dépenses, la commission voirie proposera un arbitrage avant le vote du BP 2010.

3° Petite enfance

Achat de mobilier pour les services de halte garderie itinérante et le RAM.

Initialement, cet achat devait être réalisé par le CIAS mais la CAF 40 ne versera les subventions accordées qu'à la seule communauté de communes.

4° Tourisme

Signalétique

Révision du dispositif de signalétique touristique qui sera étendu sur les communes gersoises.

La définition des nouvelles prestations (directionnel, RIS) a été réalisée, la commande définitive est en cours.

5° Action économique

Mise en oeuvre de la procédure du 1% paysage dans la perspective de l'axe autoroutier Langon – Pau.

Comme cela a été prévu dans le cadre des statuts de la communauté de communes, la communauté de communes prend en charge la réalisation d'un programme d'actions sur les communes éligibles (Aire, Bahus, Duhort, Latrille, St Agnet et Sarron).

Dans ce cadre, elle a obtenu une subvention couvrant 50% d'une dépense subventionnable de 72 750 euros hors taxes.

La consultation est en cours pour désigner le bureau d'études qui réalisera le programme d'actions (remise le 31 mars)

Création de la ZAC de Bassia à Barcelonne du Gers.

Comme cela a été décidé lors du conseil communautaire du 19 janvier 2010, l'étude de faisabilité réalisée par la SEM Gers a été approuvée.

Le dossier de création de ZAC sera réalisé au cours de l'année 2010 (achèvement en décembre).

L'acquisition foncière sera possible à la fin de l'année, après approbation du PLU de Barcelonne du Gers.

A ce stade de l'avancement du dossier, il conviendra de décider si la communauté de communes concède ou pas la réalisation et la commercialisation de la zone à un aménageur.

Si la communauté de communes procède directement à l'acquisition de terrain, il faudra procéder à une décision modificative budgétaire pour prendre en compte et financer une dépense conséquente (1.2 M €).

Viabilisation du terrain Perron et revente aux Cycles Barteau et Studio photo Vidal

La consultation est en cours pour les travaux de terrassement et viabilisation du terrain qui sera vendu aux entreprises. Le démarrage des travaux est prévu fin mars 2010.

Restaurant d'entreprises

Solde du fonds de concours attribué à la commune d'Aire sur l'Adour pour le projet, soit 150 000 euros.

2°) Budget annexe ZAC de Peyres

M. le Président propose la programmation des opérations suivantes :

a) Raccordement de la zone d'activités au futur échangeur autoroutier via le chemin de Perrot.

L'ouvrage d'art sur le Parabère a été réceptionné en janvier 2010.

Les travaux d'élargissement ont été repoussés de façon à se mettre en cohérence avec le chantier de rétablissement du chemin de Perrot réalisé par Aliénor en avril 2010.

Ces travaux d'un montant de 149 215 euros HT sont en cours de réalisation par les entreprises ROA et Lafitte TP (enrobés).

Des fourreaux seront mis en attente le long du chemin de Perrot de façon à permettre une connexion de la zone de Peyres à la fibre optique.

Il conviendra de réaliser des travaux d'aménagement de l'entrée de la zone côté échangeur : aire de stationnement, signalétique, plantations.

Sont à l'étude : amélioration du réseau pluvial tranche 4, amélioration des trottoirs.

b) Installation de l'entreprise Sud Ouest Entretien :

réalisation de locaux dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement. Cette opération permettra la vente de 5 833m² de la tranche 4 de la ZA de Peyres.

Le dossier est en cours d'étude pour une demande de financement dans le cadre de la dotation de développement rural.

M. Lagrave estime que si le rythme de commercialisation des terrains de la ZAC de Peyres se poursuit, la collectivité risque de manquer rapidement de terrains disponibles pour les entreprises. En effet, les zones de Bassia et des Arrats ne seront sûrement pas opérationnelles assez rapidement pour faire la soudure avec l'achèvement de la ZA de Peyres.

M. le Président partage cette analyse.

Même si la collectivité a fait son possible pour garantir une maîtrise foncière suffisante, les contraintes administratives sont telles pour la mise en œuvre d'une zone d'activités qu'il faut prendre en compte des délais globaux approchant une trentaine de mois. Il faudra peut être gérer une pénurie de terrains professionnels.

3°) Budget annexe zone de Champagne

Tous les travaux prévus sur cette opération ont été réalisés. La vente des lots a été réalisée et dégage un montant disponible de 59 847 € à investir dans la requalification des abords du RD 824.

4°) Budget annexe zone des Arrats

Les études préalables à la viabilisation ont été lancées.

Poursuite de la prospection pour augmenter les réserves foncières limitées à 5 ha aujourd'hui.

5°) Budgets annexes pôle personnes âgées :

a) Résidence senior et salle d'animation

L'APD approuvé lors du conseil communautaire du 19 janvier 2010 fixe un coût des travaux à :

- 328 856.50 € hors taxes pour la salle d'animation
- 2 208 920.13 € hors taxes pour la résidence

Le permis de construire a été déposé et le lancement de la consultation des entreprises est programmé début mai 2010. Le chantier devrait débuter en septembre 2010 pour s'achever fin octobre 2011.

b) Bâtiment Hébergement Dépendance (EHPAD) :

La première partie de l'année 2010 sera consacrée à l'élaboration de l'avant projet définitif et à la réalisation du permis de construire.

Les dépenses à prévoir budgétairement tiennent à la mission de maîtrise d'œuvre.

L'objectif est de procéder à la consultation des entreprises fin 2010/début 2011 pour un lancement des travaux en novembre 2011.

Point 8 de l'ordre du jour :

ouverture de crédits avant approbation du budget primitif

M. le Président informe l'assemblée qu'il convient d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2010.

Ils concernent des opérations en cours d'exécution :

a) budget principal : aménagement terrain Perron

La communauté de communes a acheté un terrain en bordure de la route de Bordeaux (RD 824) à Aire sur l'Adour.

L'objectif est de viabiliser et de le revendre à deux activités commerciales :

- cycles Barteau ;
- studio Photo Vidal.

Une subvention de l'Etat (dotation de développement rural) a été obtenue pour financer ce projet. Les travaux d'équipement du terrain vont démarrer avant le vote du budget primitif (consultation achevée).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise M. le Président à ouvrir les crédits permettant de payer les travaux prévus pour la somme de 53 568 € hors taxes.

b) Budget annexe ZAC : réfection de l'accès à l'échangeur

Les travaux d'élargissement du chemin de Perrot sont en cours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise M. le Président à ouvrir les crédits permettant de payer les travaux prévus pour la somme de 90 465 € hors taxes.

c) Budget annexe BHD : travaux d'adaptation des balcons de l'EHPAD

Afin de rendre les balcons de la partie récente de l'EHPAD conformes aux normes d'accessibilité, il convient de modifier la hauteur des garde-corps ainsi que le niveau du sol.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise M. le Président à ouvrir les crédits permettant de payer les travaux prévus pour la somme de 26 616 € TTC (TVA 5.5%).

Point 9 de l'ordre du jour : Zone de Peyres Vente de terrains

Après plusieurs rencontres, des contacts ont abouti à la vente des lots suivants :

- lot n°23 pour une superficie de 2 245m²

Entreprise Bobinage Aturin (moteurs électriques pompes), aujourd'hui locataire de l'écloserie d'entreprises ;

- lots n°24 et 25 pour une superficie de 4052 m²

Installation de l'entreprise Vergnaud (pose de dispositifs photovoltaïques).

Les lots 23, 24 et 25 sont vendus 8€ HT le m² car le sous-sol n'est pas de bonne qualité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer les actes afférents aux transactions proposées.

Lot n°55 5 833 m² :

Installation de l'entreprise Sud Ouest Entretien (bardage serrurerie constructions métalliques).

Cette entreprise de Magnan a besoin de nouveaux locaux pour développer son activité.

La mise en œuvre d'une procédure VEFA avec un financement DDR est à l'étude.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Préfecture.

Point 10 de l'ordre du jour : Réalisation de la résidence Senior : Achat de parcelles à la commune d'Aire sur l'Adour

Le conseil municipal d'Aire sur l'Adour a délibéré pour autoriser la cession moyennant l'euro symbolique des parcelles suivantes :

- les parcelles cadastrées section CK n° 175, 176, 177, 178, 367 d'une superficie totale de 1550 m². Ces terrains constitueront l'assiette foncière de la résidence senior.
- la parcelle section CK 179 d'une superficie de 236 m² place du Tursan qui est constitué d'un entrepôt désaffecté qui sera démoli pour la construction de la salle d'animation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer les actes afférents à la transaction proposée.

Point 11 de l'ordre du jour **Extension de l'EHPAD ; acquisition de parcelles :**

Je vous propose d'acquérir deux parcelles appartenant à M. Guy Fourcade, domicilié à Toulouse.

L'objectif est de permettre un désenclavement du bâtiment de l'EHPAD par un accès sur la rue Mendès France.

Il s'agit de deux parcelles en partie bâties sises rue Pierre Mendès-France :

- section CL n°260, d'une superficie totale de 254m²
- section CL n°261, d'une superficie totale de 182m².

Elles sont mises en vente pour la somme de 45 000 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant l'intérêt de ces parcelles pour le projet de restructuration de l'EHPAD, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer les actes afférents aux transactions proposées.

Questions diverses :

M. Gaïotti demande si le syndicat landais ALPI peut étudier la possibilité de l'adhésion des communes gersoises de la communauté de communes, notamment pour la prestation de dématérialisation des marchés publics.

M. le Président lui confirme que la demande a été faite auprès du Directeur de l'ALPI qui étudie la faisabilité juridique (probable) de l'adhésion de communes gersoises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.